Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 13

Artikel: Armoiries communales : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-218666

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

62me ANNEE — N° 13. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU.* Samedi 29 mars 1924

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : *Suisse,* **un an Fr. 6.— six mois, Fr. 3.50** — *Etranger,* **port en sus.**

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous avisons les abonnés, n'ayant pas encore payé leur abonnement, que le remboursement leur sera présenté à fin mars.

Pour éviter des frais de port inutites, utilisez notre compte-chèques postal II.1160.

ARMOIRIES COMMUNALES

Châtillens. — Un drapeau confectionné pour le centenaire de la mort de Davel porte des armoiries dont le champ est bleu, sur celui-ci se détache une église d'argent, élevée sur une terrasse verte qui occupe la partie inférieure de l'écusson. A droite et à gauche de la flèche du clocher une étoile d'argent. Cet écu rappelle un ancien sceau sur lequel figuraient l'église de Châtillens surmontée d'une étoile et d'un croissant. Ce sceau qui doit exister encore est d'un bon dessin héraldique bien préférable à celui que nous donnons ici.

* * *

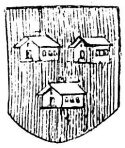

Chesalles sur Oron a adopté un écusson rouge et sur ce fond figurent trois maisonnettes d'argent, l'une à la partie inférieure de l'écu, les deux autres occupent les angles supérieurs de l'écusson. Les mots : *Chesalles, Cheseaux, Chesard,* etc., sont des vocables de plusieurs villages, hameaux et territoires de la Suisse romande. Ces noms proviennent du mot latin : *casa,* qui veut dire chaumière, d'où les maisonnettes représentées sur l'écusson de Chesalles.

* * *

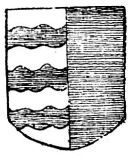

L'Isle appartient dès 1096 aux Sires de Cossonay. L'écu de l'Isle est divisé verticalement en deux parties : la partie gauche est blanche traversée par trois bandes bleues, ondées, disposées horizontalement et qui représentent les trois sources de la Venoge. La partie de droite est bleue.

Cet ensemble rappelle l'écusson de Cossonay, divisé aussi verticalement en deux, bleu à gauche et blanc à droite (le contraire de l'écu de l'Isle).

* * *

Un aimable correspondant, M. H. Dufey nous écrit que les armoiries de Palézieux n'ont pas encore été adoptées officiellement, elles sont à l'étude. Le projet qui semble devoir être adopté est celui qui représente les armes des Dynastes de Palézieux telles qu'elles figurent sur un vitrail de la cathédrale de Lausanne : un écu partagé horizontalement bleu (ou noir) inférieurement et jaune (soit d'or) pour la partie supérieure avec un avant-train de lion rouge semblant surgir de la partie inférieure (lion *issant,* comme disent les héraldistes).

Ajoutons que les auteurs ne sont pas d'accord sur les armoiries des Dynastes de Palézieux ; ainsi la dernière édition de l'armorial vaudois donne le blanc (soit *argent*) — pour la partie inférieure de l'écusson.

Le lion de l'enseigne de l'auberge communale rappellerait les armes des Seigneurs de Palézieux.

LO VILHIO PATOIS

Patois du Chenit

Moncheu lou Conteu,

Ereliésu doû yadzou dein lou Conteu de ion dâi deçandou passâ cé tant biau bèt que li bouté moncheu J. D. Et que l'a ma faî bin rèson dé plliandré cé poûrou patoi qu'on abandon né bin mauduvameint.. Po çai que fan que vo diyou tié pé tché no l'é lou mêmou ozé.

Quand on sé peinse tié ya pière ouna trentanna d'an, mê dé la maitié dé dzai dévesavon patoi ! Adon on poyaî sé regalâ dé l'oï. Mais yavai dza toparin cautié vieiiou qu'avayon l'ozé po repondré ein français é dzouvené dzein que laou dévesavon ein patoi et l'é ouna mi laou fauta se y en a mê dé ion que s'en est dégotâ.

Mais, à cllian dé çai, ne manquâvé pas dé famelliés yo lou pâré n'avaî pas vergogna dé sécaoûré sé valet ein patoi. Et que çai avaî mé dé sau tié ein français. Yon tière zaou adraî séco ein patoi sé veillévé dé né pas recoumeinché !

Yavaî dé certenné z'auberge yo né sé desaî pas on mot dé français, coumeint tché Pierroton, tché Brinon et pouité tché Berdjé, aou Tiu-d'aou-Tsenet, lou paï dé *Goutrou* (Lecoultre), yô on allâvé dein lou Bracheû po lé z'oï tsantâ et dévesâ : N'y avaî pas moyian dé sé crotché avoué laou.

Tandi la granta crisa l'êron bin caucon pé lê lêve que ne medjêvon pas daou pan a pllian boué. On conté que yon dé cllié Goutrou envouaya on yadzou on mot dé belliet a soun'étâblisseu, yo l'avaî met : « Ne sê pe dé tienna tsevellie tuaidré. Lé ratté meûron dé fan tché no. Se vo bin plliê envouayé mé omeinté dou franc ! »

L'étâblisseu qu'avaî mé peinsou sé rêson ne bailla dzin dé reponse.

Assebin lou leindeman l'ovrein reinvouayêvé son bouébou avouè cé nové belliet :

« Noûtra derrinra ratta est mouairta dai lou panin daou pan ! »

Ma faî, su cllia ique l'étâblisseu bailla lé dou fran ? Oun'oûtrou dé cllié Goutrou desaî à yon ques é bragâvé dé bin savaî terié à la cheîba :

— T'ê encoué pe fouaî po terié su la Banca !

Epouit à n'on môméié que s'êré forrâ tché li po li démandâ :

— Avez-vous trouvé le Seigneur ?

— Cetadéré, l'aî vo perdu ?

Vo vaîté bin que n'yavaî pas fauta dé francellioûna po avaî de l'êina.

Hélâ, poûrou patoi ! aou dzen dé vouiu on n'est pe tié caucon qu'on oûsé lou dévesâ à pllianna gouairdze. Et tandi çai cllié que no z'ouiont sé sorizon ein catson.

Essou pas ouna pedié ? *P. A. G.*

LES DERNIÈRES EXÉCUTIONS DE BOUDRY, PRÈS DE NEUCHATEL

Le voyageur engagé sur la route cantonale qui relie le canton de Neuchâtel au canton de Vaud ne peut manquer, lorsqu'il arrive à l'ancienne « place d'armes » de Boudry, de remarquer un petit bois de sapins à peu de distance de la route et de s'arrêter pour contempler ce qui pourrait être appelé « un phénomène de la nature ». Et il se demande comment il a pu se faire que ces hôtes des forêts se trouvent transplantés dans ce lieu ; comment ils ont germé, prospéré et sont devenus de grands et beaux sapins dans cette immense plaine qui est la patrie des foins, des moissons et des arbres fruitiers.

Ils sont nombreux, les passants qui ne peuvent s'expliquer la présence de ces exilés de la montagne, présence assez étrange pour évoquer dans leur esprit cette autre image des verdoyants palmiers dans les oasis si chères aux caravanes traversant le désert.

Mais les vieux d'aujourd'hui, qui l'ont appris de leurs pères, savent que ces quelques sapins sont issus, par les forces de la nature et du temps, de celui qui fut planté pour servir de potence d'exécution aux criminels de la contrée, condamnés autrefois à expier sur le gibet les crimes de leur vie.

Le gibet, voisin de la place d'armes était destiné aux grands coupables, à ceux qui avaient porté atteinte à la vie de leur prochain, tandis que la « peine des verges » était réservée aux auteurs de délits moins graves dirigés contre la propriété : mais si cette peine laissait la vie sauve à celui qui la subissait, elle n'en était pas moins humiliante et cruelle.

Le supplice des verges fut appliqué pour la dernière fois au chef-lieu du district de Boudry à un étranger au canton qui vivait dans un petit village de la Béroche dans une profonde misère avec plusieurs enfants qui n'avaient plus leur mère.

Afin de donner du miel aux orphelins qui souffraient de la faim, il avait volé une ruche d'abeilles à un propriétaire du voisinage ; bientôt découvert et dénoncé, il fut mis en prison, puis condamné à recevoir cinquante coups de verges.

Au jour fixé pour l'exécution, la longue et principale rue de Boudry était bordée d'une foule nombreuse de curieux, venus de près et de loin pour assister à cet attristant spectacle. A l'heure fixée, les spectateurs virent, au bas de la rue apparaître le condamné. Il avait le torse nu ; deux gendarmes ouvraient le cortège, deux autres le fermaient : à ses côtés marchaient les deux exécuteurs, chargés de lui administrer tous les cinq pas, l'un de gauche, l'autre de droite, les coups qu'il était condamné à recevoir.

A un signal convenu d'avance, l'exécuteur de droite leva le bras et de toute sa force abattit la gaule, souple et sifflante sur les épaules et le